

Qui contacter ?

- Mairie de Creyssse : 05 65 32 22 18
- Numéros d'appel d'urgence : 18 / 112 (depuis les mobiles)
- Gendarmerie : 17
- SAMU : 15

SITES INTERNET

Pour des informations générales :

www.prim.net

www.lot.gouv.fr

Pour des renseignements sur la météo :

www.meteofrance.fr

Pour des renseignements sur les crues :

www.vigicrues.gouv.fr

www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/crues/

RADIOS

RFM : 103.7 Mhz

France Culture : 90.5 Mhz

France Inter : 89.8 Mhz

France Musique : 102.2 Mhz



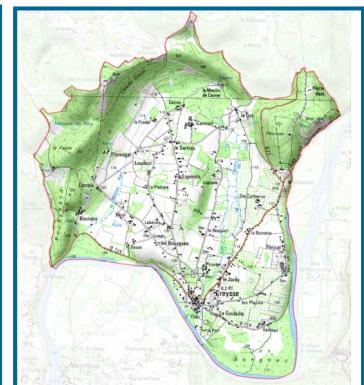
A EMPORTER EN CAS D'EVACUATION

- 1 radio portable avec piles
- 1 lampe de poche avec piles
- Des bouteilles d'eau potable
- Vos papiers personnels
- 1 trousse de pharmacie
- Votre traitement médical en cours
- Des couvertures
- Des vêtements de rechange
- Des bougies et des allumettes

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs - DICRIM

CREYSSE

COMMENT REAGIR FACE AUX RISQUES MAJEURS ?



Le mot du Maire

L'article L 125-2 du Code de l'Environnement stipule que : « le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ».

Par conséquent, c'est dans un souci d'information et de prévention que nous avons élaboré ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs : DICRIM qui :

- **Recense** les risques majeurs auxquels notre commune peut être confrontée,
- **Explique** les conditions dans lesquelles l'alerte est donnée à la population,
- **Précise** pour chacun des risques les conseils de comportement et les mesures à prendre.

En parallèle, la commune élabore un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**, outil de gestion de crise destiné à mettre en place, préalablement, une organisation fonctionnelle et réactive des moyens permettant de faire face aux accidents et sinistres d'origine naturelle ou technologique, ayant des incidences sur la population et le territoire communal. Son but est de limiter les actions improvisées en cas de crise.

Le PCS prépare une réponse de proximité sous la responsabilité du Maire, dans son rôle de partenaire majeur de la gestion d'un événement de sécurité civile : un accompagnement et soutien aux populations ainsi qu'un appui aux services de secours.

La mise en place de cet outil nécessite l'engagement de tous, et la commune doit mobiliser l'ensemble de ses ressources matérielles et humaines, préalablement recensées.

L'objectif du plan est d'aider la commune à faire face aux différentes situations auxquelles elle pourrait être confrontée.

Ce DICRIM vous en dira plus sur les « **risques majeurs** » qui peuvent concerner notre commune de CREYSSE et sur les premiers réflexes à avoir en cas de survenance de l'un d'entre eux.

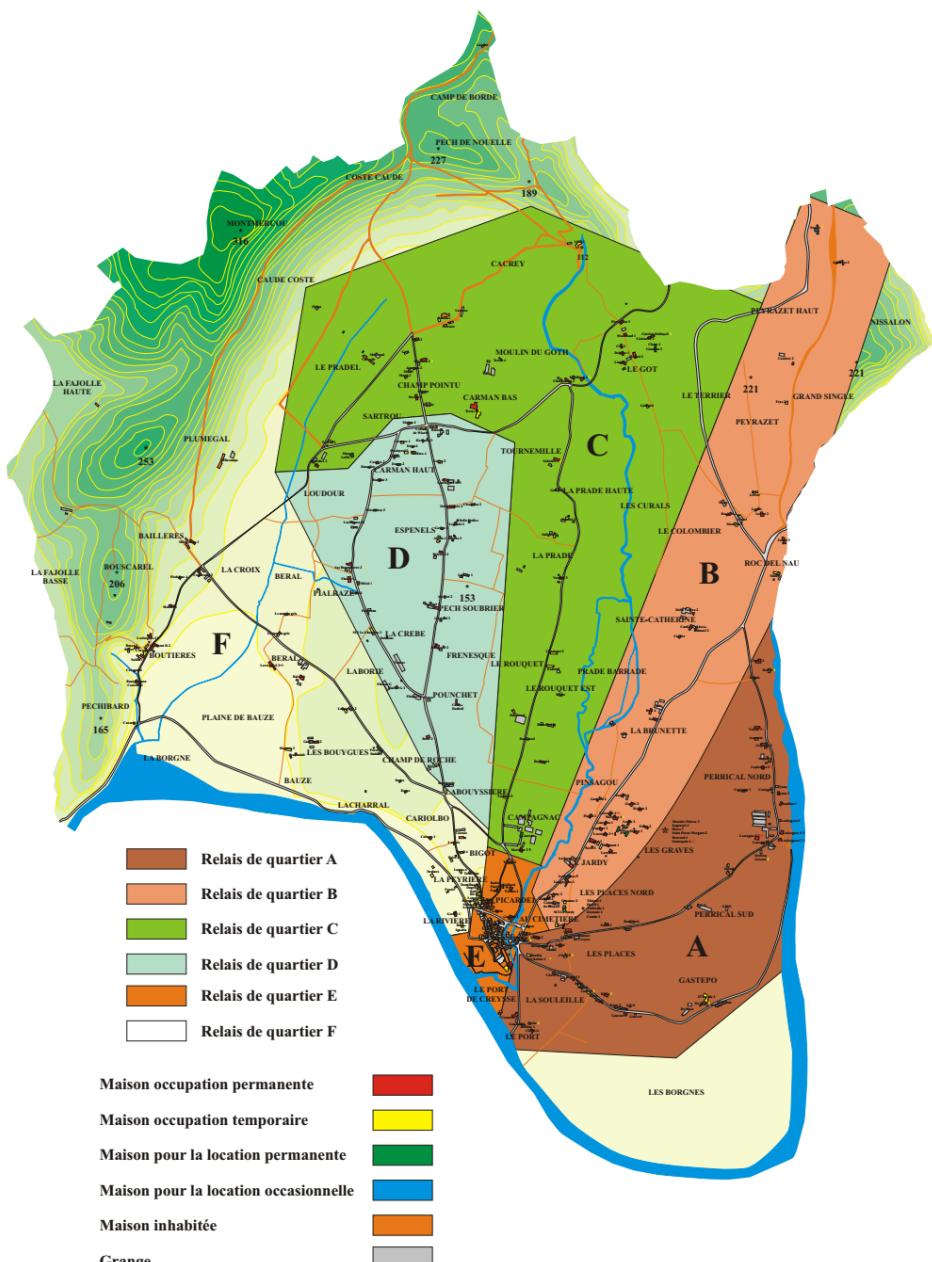
Bonne lecture et merci pour votre implication !

Guy FLOIRAC.

SECTORISATION DE LA COMMUNE - RDQ



Les cartes de chaque secteur et la liste de vos Relais De Quartier sont consultables à la Mairie.



TEMPÈTES - ORAGES - VENTS VIOLENTS

Ces événements peuvent se traduire par :

- des vents très forts
- des pluies abondantes pouvant provoquer des dégâts importants (inondations, coulées de boue, glissements de terrain) ;
- des chutes d'éléments de construction et d'installations de chantiers provisoires (grues, échafaudages...) ;
- des chutes d'arbres et de branches qui peuvent rendre les chaussées impraticables et mettre en péril des immeubles ou d'autres infrastructures ;
- La détérioration des réseaux de distribution d'énergie et de communication.

Il existe 3 niveaux de vigilance météorologique : jaune, orange et rouge.

En vigilance orange, La commune de CREYSSE prend les mesures suivantes :

- **Information par affichage municipal et les relais de quartier**

LES BONS REFLEXES !

- Limitez vos déplacements.
- Rangez ou fixez les éléments exposés aux vents.
- N'intervenez pas sur les toitures, ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.

AVANT :

Consulter les cartes de vigilance météorologique

en cas ... de tempête



1 Rentrez tous les objets susceptibles d'être emportés.



2 Evitez les comportements à risques : restez chez vous et fermez les volets.



3 Tenez-vous informé(e).

METEO FRANCE CONSIDERE "DANGEREUX" UN VENT DE 100 km/h EN RAFALE !

Relais De Quartier (ou RDQ)

Le Relais de Quartier est un **citoyen bénévole** chargé d'informer la population, en cas de risque majeur, par du **porte à porte**.

Lors de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), la commune de CREYSSE a été divisée en **6 QUARTIERS**.

Pour chaque zone qui compte plusieurs rues ou lieux-dits, au moins 2 personnes bénévoles se sont engagées pour apporter leur aide lors du déclenchement du PCS, **ce sont les Relais De Quartier (RDQ)**.



La carte du zonage est consultable en fin de DICRIM et à la Mairie.

Les cartes de chaque secteur et la liste de vos Relais De Quartier sont consultables à la Mairie.

Liste des risques exposés dans le DICRIM

INONDATION

RUPTURE DE BARRAGE

ALEAS CLIMATIQUES

CANICULE

CHUTE DE NEIGE/VERGLAS

GRAND FROID

TEMPETE - ORAGES - VENTS VIOLENTS

INONDATION

La commune de **CREYSSE** est couverte par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) depuis le 29 décembre 2006. Elle peut en effet être touchée par les crues de la Dordogne et de deux petits affluents, le Malten et le Cacrey.

La crue de référence de la Dordogne est celle du **18 décembre 1952 (6.30 à Souillac)**. Les principaux enjeux exposés sont les lieux-dits Le Port (camping), la Souleille, les Borgnes, la Rivière, le Pradel, Plumegal, Béral, le Moulin du Cacrey, la Prade et Boutière.

En cas d'alerte ou de prévision d'un risque de crue, la commune prend les mesures suivantes :

- **Alerte de la population soumise au risque par la mairie**
- **Evacuation si nécessaire de la population exposée et prise en charge par la mairie**

LES BONS REFLEXES !



Fermez les portes,
les aérations



Montez immédiatement à pied dans les étages



Coupez l'électricité
et le gaz



Ecoutez la radio
pour connaître les consignes à suivre



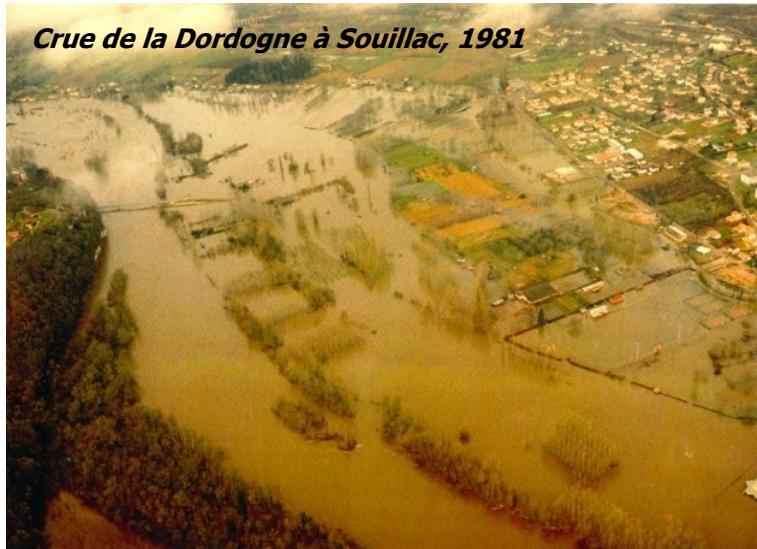
N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux



Ne prenez pas votre voiture ; ne forcez pas les interdictions



Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours



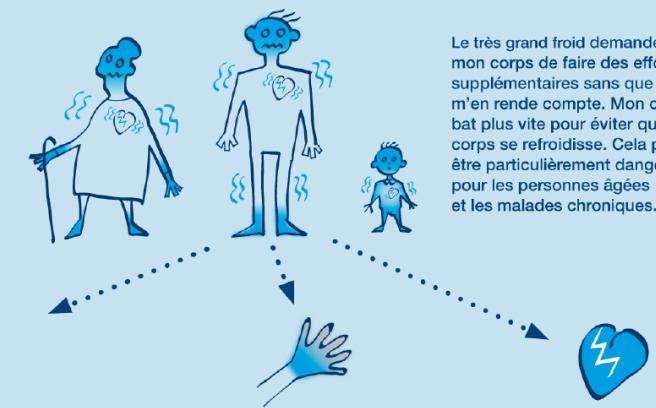
Crue de la Dordogne à Souillac, 1981

VAGUE DE TRÈS GRAND FROID • COMPRENDRE & AGIR



Attention vague de très grand froid

Le très grand froid demande à mon corps de faire des efforts supplémentaires sans que je m'en rende compte. Mon cœur bat plus vite pour éviter que mon corps se refroidisse. Cela peut être particulièrement dangereux pour les personnes âgées et les malades chroniques.



Si je reste dans le froid trop longtemps, ma température corporelle peut descendre en dessous de 35°C, je suis alors en hypothermie. Mon corps ne fonctionne plus normalement et cela peut entraîner des risques graves pour ma santé.

Je reste chez moi autant que possible en m'étant organisé à l'avance



- J'ai prévu de l'eau et des produits alimentaires ne nécessitant pas de cuisson (risque de gel des canalisations ou de coupure d'électricité).
- Je chauffe sans surchauffer, j'ai vérifié le bon état de marche de mon installation de chauffage, je ne bouche pas les aérations, et j'aère mon logement une fois par jour.
- J'ai tous les médicaments nécessaires en cas de besoin, et particulièrement si je suis un traitement régulier.
- Je donne de mes nouvelles à mes proches, et je contacte ceux qui sont seuls. Et si je suis isolé ou malade, je me fais connaître auprès de ma mairie.
- J'écoute à la radio les conseils des pouvoirs publics.
- Je couvre particulièrement les parties de mon corps qui perdent de la chaleur : tête, cou, mains et pieds.
- Je me couvre le nez et la bouche pour respirer de l'air moins froid.
- Je mets plusieurs couches de vêtements, plus un coupe-vent imperméable.
- J'évite de sortir les bébés, même bien protégés.
- J'évite de sortir le soir car il fait encore plus froid.
- Je me nourris convenablement, et je ne bois pas d'alcool car cela ne réchauffe pas.
- Je ne fais pas d'efforts physiques, comme porter des objets lourds...
- Je mets de bonnes chaussures pour éviter les chutes sur un sol glissant.

Si je remarque une personne sans abri ou en difficulté dans la rue, j'appelle le « 115 »

Pour plus d'informations : www.meteo.fr ou 32 50 (0,34€/minute) • www.blison-fute.equipement.gouv.fr • www.sante.gouv.fr • www.invs.sante.fr

CHUTES DE NEIGE - VERGLAS

Les intempéries hivernales peuvent se caractériser par de fortes chutes de neige ou/et des périodes de grands froids. L'enneigement et le verglas rendent les conditions de circulation particulièrement difficiles.

Les services départementaux salent et déneigent en priorité les routes départementales D23, D114, D840 et D803.

En cas de situation d'enneigement exceptionnel très difficile et durable, la commune de CREYSSE prend les mesures suivantes :

- Dégagement des voies prioritaires
- Prise de contact avec les personnes sensibles ou isolées via les relais de quartier.

LES BONS REFLEXES !

- Protégez les installations du gel (canalisations extérieures, compteurs d'eau)
- Renseignez-vous sur les prévisions météo.
- Evitez les déplacements.
- En cas de déplacement indispensable, munissez vous d'équipements spéciaux (chaînes, couvertures, vêtements chauds, provisions...).
- Respectez scrupuleusement les déviations et consignes de circulation.



Le déneigement est l'affaire de tous ! Que vous soyez locataire, propriétaire ou commerçant, vous devez dégager le verglas et la neige des trottoirs et voies devant chez vous. En cas d'accident vous pouvez être tenu pour responsable.

GRAND FROID

Le plan Départemental Grand Froid prévoit 4 niveaux :

Niveau 0 : Veille saisonnière du 1^{er} novembre au 31 mars

Niveau 1 : **TEMPS FROID** - Déclenché par le Préfet si

$T^{\circ}\text{C} = \text{ou } < 0^{\circ}\text{ C le jour ET } -5^{\circ}\text{ C} < T^{\circ}\text{C min } > -10^{\circ}\text{ C la nuit}$

Niveau 2 : **GRAND FROID** – Déclenché par le Préfet si

$T^{\circ}\text{C} = \text{ou } < 0^{\circ}\text{ C le jour ET } -10^{\circ}\text{ C} < T^{\circ}\text{C min } > -18^{\circ}\text{ C la nuit}$

Niveau 3 : **FROID EXTREME** – Déclenché par le Préfet

$\text{si } T^{\circ}\text{C } < 0^{\circ}\text{ C le jour ET } T^{\circ}\text{C min } < -18^{\circ}\text{ C la nuit}$

La commune de CREYSSE prend des mesures à partir du niveau 3 :

- Information par affichage municipal et relais de quartier

RUPTURE DE BARRAGE

La commune de **CREYSSE** est soumise au risque de rupture des **barrages de Bort-les-Orgues**, situé sur les communes de Bort-les-Orgues (Corrèze) et de Lanobre (Cantal) **et de Saint-Etienne Cantalès**. Le barrage de Bort les Orgues retient les eaux de la Dordogne tandis que celui de Saint-Etienne-Cantalès retient celles de la Cère. Le risque de rupture brusque et imprévue est extrêmement faible, mais en cas

En cas de rupture du barrage de Bort les Orgues ou de Saint-Etienne-Cantalès, la commune, avisée par le préfet ou le gestionnaire, prend les mesures suivantes :

- **Alerte et évacuation de l'ensemble de la population vers les communes d'accueil (Mayrac, Baladou et Cuzance)**
- **Préparation des lieux d'accueil et d'hébergement**

Temps d'arrivée de l'onde (Bort-les-Orgues) : 4h20

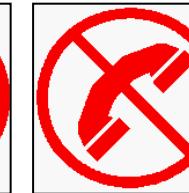
Temps d'arrivée de l'onde (Saint-Etienne-Cantalès) : 3h00



Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux



Ne téléhonez pas : libérez les lignes pour les secours



Ne prenez pas votre voiture ; ne forcez pas les interdictions



CANICULE

Il existe 4 niveaux de vigilance:

Niveau 1 : Veille saisonnière du 1^{er} juin au 31 août

Niveau 2 : AVERTISSEMENT CHALEUR – Correspond au niveau de vigilance météo **jaune**

Niveau 3 : ALERTE CANICULE – Correspond au niveau de vigilance météo **orange**

Déclenchée par le Préfet

Niveau 4 : MOBILISATION MAXIMALE – Correspond au niveau de vigilance météo **rouge**

Déclenchée sur instruction du Premier ministre

La commune de CREYSSE prend des mesures à partir du niveau 3 :

- Information par affichage municipal
- Mise en place d'une vigie canicule via les élus et les relais de quartier

LES BONS REFLEXES !

- Evitez de sortir aux heures les plus chaudes.
- Buvez fréquemment, même sans soif.
- Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour.
- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres.
- Aérez la nuit.
- Limitez vos activités physiques.



CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES



**BOIRE RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU**

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr

